



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gouvernement

Question écrite n° 68840

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les propos déplacés de son ministre délégué à la santé à l'encontre des chirurgiens-dentistes. Il est en effet particulièrement choquant qu'un membre du Gouvernement s'exprime de la sorte : « Cochons de dentistes, vous n'êtes pas à plaindre, je connais vos salaires moyens... » Ces propos de tribune, tenus lors des journées parlementaires des Verts, ont été très mal ressentis par toute une profession qui semble désormais être le bouc émissaire de ce ministre. Les chirurgiens-dentistes dénoncent, à juste titre, cette perte de sang-froid, indigne d'un membre du Gouvernement, qui jette l'opprobre sur toute une profession médicale. Ils ne peuvent accepter que, pour masquer son incapacité à vouloir résoudre leurs difficultés, le ministre insulte, pour la deuxième fois, tous les chirurgiens-dentistes, dont les initiatives multiples, tant dans le domaine de la prévention, que dans la qualité des soins et de la formation continue, contribuent efficacement à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des Français. C'est pourquoi il lui demande s'il a l'intention d'inviter le ministre délégué à la santé à s'expliquer devant la représentation nationale et à apporter ses excuses à toute une profession humiliée. - Question transmise à M. le ministre délégué à la santé.

Texte de la réponse

Au cours d'un échange dont la vivacité n'était pas de son fait, le ministre délégué à la santé a réagi à certaines critiques formulées à l'encontre du rapport qui venait d'être remis au Gouvernement par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Michel Yahiel. Il a réaffirmé son adhésion aux conclusions de ce rapport et rappelé son attachement au renforcement de la prévention bucco-dentaire et à la mise en place de visites dentaires gratuites en milieu scolaire. Celles-ci devraient d'ailleurs être mises en oeuvre dès l'année prochaine et prises en charge par l'assurance maladie. Par ailleurs, il dément catégoriquement avoir émis le moindre propos injurieux à l'égard d'une profession dont il tient à souligner le rôle essentiel au sein du système de santé et les excellents rapports qu'il entretient avec elle. Il a exprimé auprès des dentistes ses regrets qu'une telle interprétation, si loin de sa pensée, ait pu se faire jour. Il a également rappelé son engagement en faveur de cette profession depuis son premier passage au ministère de la santé en 1992 avec la mise en oeuvre de la réforme des études d'odontologie, jusqu'à 2001 avec la prise en charge du scellement des sillons et d'un acte prothétique qui permet de consolider une dent plutôt que de l'extraire.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68840

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6394

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 611